

## Direction des affaires culturelles

La Direction des affaires culturelles est chargée de promouvoir la culture canadienne à l'étranger et d'encourager la participation des Canadiens aux événements culturels internationaux. La Direction comprend quatre services: les accords et programmes culturels; les arts et les lettres; la liaison avec les organismes universitaires; et les organisations et conférences internationales.

### Les programmes et accords culturels

Le ministère administre depuis 1964 un programme de relations culturelles avec les pays entièrement ou partiellement de langue française. Conformément au désir du Gouvernement canadien, son objet est de stimuler le bilinguisme et le biculturalisme sur le plan national en développant davantage les échanges de toutes sortes avec la France, la Belgique et la Suisse. En 1965, un accord-cadre était signé avec la France et, en 1966 un accord semblable était signé avec la Belgique. Un programme d'échanges avec la Suisse a également été mis sur pied et, grâce à ces divers arrangements, les échanges avec ces trois pays ont continué à s'accroître.

Un programme d'échanges culturels a pu être mis sur pied au cours de 1968 avec l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas, pays d'origine de maints groupes de Canadiens.

### Bourses d'études et de voyages

Dans le cadre des programmes précités, le Gouvernement canadien met chaque année à la disposition des pays intéressés un certain nombre de bourses administrées par le Conseil des Arts. Ce Programme a continué de se développer en 1968 si bien que cent douze étudiants français sont venus parfaire leur formation au Canada tandis que quinze sont venus de Belgique, quinze de Suisse, onze d'Allemagne, huit d'Italie et cinq des Pays-Bas. Toujours sous ce chapitre, vingt et un professeurs français, sept professeurs belges et un professeur suisse ont pu venir au Canada en 1968-1969, grâce à des subventions aux universités qui les ont invités. Le ministère a également subventionné le voyage de trois professeurs canadiens qui se sont rendus en France pour y donner des cours dans diverses universités de ce pays.

### Assistants

Dans le cadre des échanges académiques avec la France, la Direction a lancé en collaboration avec l'Association des Universités et Collèges du Canada (AUCC), un programme d'échange d'assistants. De jeunes Canadiens qui étudient le français et de jeunes Français qui étudient l'anglais se rendent, de part et d'autre, en France et au Canada afin d'aider, au Canada, des professeurs de français et, en France, des professeurs d'anglais, tout en améliorant leur propre connaissance de leur langue seconde. Ce programme est susceptible de prendre de l'envergure dans les années à venir.

### Échanges culturels

En conformité avec l'Accord franco-canadien de 1964 sur l'échange de stagiaires dans la Fonction publique, six diplômés de l'École Nationale